Syndicat des
producteurs de porcs
de Lanaudière

Syndicat des
producteurs de porcs
de l'Outaouais-Laurentides

# Pour les vrais producteurs de porcs … il n'est pas trop tard, mais le temps presse

Au cours des dernières semaines, plusieurs témoignages de producteurs de porcs ont été diffusés dans les médias pour mettre sur la place publique les difficultés financières auxquelles ils sont confrontés, situation, dans bon nombre des cas dont le seul résultat sera que ces derniers devront mettre un terme à leurs opérations si les conditions du marché ne changent pas à court terme ou encore si le gouvernement du Québec continue de faire la sourde oreille face aux problèmes des producteurs en refusant de les appuyer de façon concrète.

Suite à la Commission parlementaire sur l'agriculture, chargée d'étudier les activités de La Financière agricole du Québec (FADQ), où le président de l'organisme, M. Jacques Brind'Amour, a nié l'existence d'une crise porcine, même si 20% des entreprises porcines ont cessé leurs activités depuis trois ans, malheureusement, nous devons conclure que M. Brind'Amour a en partie raison dans son analyse, car la crise porcine actuelle cible tout particulièrement les producteurs de porcs « à bretelles », c'est-à-dire les producteurs indépendants et les producteurs à forfait, et ce, au bénéfice des producteurs de porcs « à cravate » (intégrateur).

En effet, depuis le 1er janvier 2011, signe de la crise porcine, la production totale a diminué de 5,39%, mais si l'on regarde la situation de plus près, la production effectuée par les producteurs indépendants a, quant à elle, baissé de 10,88% alors que celle des producteurs intégrateurs a augmenté de 1,37%. À la lecture de ces chiffres, la croissance de la production des intégrateurs nous permet d'affirmer que la situation financière de ces derniers leur permet toujours d'être en mode expansion.

Pourquoi une telle dualité entre les producteurs à bretelles et ceux à cravate, la réponse repose principalement sur le fait que chacun ne bénéficie pas du même soutien de la part de La Financière agricole.

Conformément à l'application du programme d'ASRA où le montant des indemnités versées par la FADQ pour compenser l'écart entre le prix du marché et le coût de production est établi sans distinction de la structure de production de l'entreprise porcine, ce contexte occasionne une situation à l'avantage des intégrateurs.

../2

Les intégrateurs comparativement aux producteurs de porcs indépendants ont des frais évités, par exemple, l'entretien des bâtiments, l'épandage des fumiers…, qui sont inclus dans le modèle de coût de production ASRA et qui représentent une somme de 39$/porc et en ajoutant le coût des contrats accordés aux intégrés par l'intégrateur qui sont de l'ordre de 15$/porc auxquels les producteurs indépendants n'ont pas à faire face, il en demeure néanmoins que selon le modèle de ferme type utilisé par La Financière agricole, les intégrateurs ont un coût de production net inférieur de 24$/porc à celui des producteurs indépendants et, en parallèle, les deux groupes reçoivent les mêmes compensations ASRA.

De plus, comme les intégrateurs n'ont pas à supporter le coût des bâtiments pour lesquels les intégrés doivent assurer le financement nécessaire, les intégrateurs profitent indirectement de financement à rabais de la FADQ, car en subdivisant leur structure de production via les intégrés cela leur permet de contourner le maximum de prêt subventionné dont ils ne pourraient bénéficier si tous les bâtiments servant à la mise en marché de leurs porcs étaient au nom de la même entreprise porcine.

Par ailleurs, tenant compte des conditions défavorables du marché du porc, les intégrateurs ont pu abaisser leur coût de production pour maintenir leur marge bénéficiaire, cela sur le dos des producteurs intégrés en diminuant de façon importante le montant qui leur était versé pour effectuer la production. Au cours des dernières années, le montant des contrats aux forfaitaires est passé de 22$ à 15$/porc. En plus, certains intégrateurs profitent du malheur des producteurs de porcs indépendants en acquérant sans amertume leurs exploitations porcines à rabais.

Pour ces différentes raisons et cela sans tenir compte de certains atouts que leur procurent leurs liens d'affaires avec les activités d'abattage et de surtransformation de la viande porcine, les intégrateurs bénéficient d'avantages économiques, avec la bénédiction des autorités gouvernementales et syndicales, qui expliquent les raisons pourquoi ils sont toujours en mode croissance.

Si les producteurs de porcs indépendants avaient pu bénéficier au cours des dernières années de tous les avantages que les producteurs de porcs intégrateurs ont reçus, ils ne seraient pas aujourd'hui dans le marasme dans lequel ils s'embourbent de plus en plus tous les jours.

Donc, avant qu'il ne soit trop tard, nos dirigeants gouvernementaux doivent, dans les plus brefs délais, changer leur fusil d'épaule et porter un important coup de barre en privilégiant les producteurs de porcs à bretelle, sinon un pan complet de la production porcine sera jeté à l'eau.

Pour éviter qu'un tel scénario ne survienne, nous demandons par conséquent au ministre québécois de l'Agriculture de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une équité entre les intégrateurs et les producteurs de porcs indépendants en versant à ces derniers le manque à gagner susmentionné de 24$/porc, représentant la « surcompensation ASRA » dont bénéficient les industriels de la production porcine.

…/3

Nous demandons également que pour l'avenir, des correctifs soient apportés au programme d'ASRA afin que des modèles de coût de production différenciés entre les producteurs de porcs indépendants et les intégrateurs soient adoptés et que dans le modèle pour les intégrateurs soit tenu compte de l'ensemble de leurs activités et soit incluse une juste rémunération pour les producteurs à forfait qui tiendra véritablement compte des coûts qu'ils encourent pour effectuer la production porcine.

Pour ce dernier aspect, afin d'assurer une rémunération adéquate aux producteurs forfaitaires, nous proposons que la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) utilise les pouvoirs qui lui sont déjà confiés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de l'article 12.19 alinéa f) du plan conjoint lui permettant « de négocier les conditions et modalités de toute convention liant un producteur en vertu de laquelle il participe à la production porcine pour le compte d'autrui ». Cette avenue est assurément la piste à privilégier pour corriger le préjudice subi par les producteurs forfaitaires dans l'établissement de la valeur de leur contrat de production et ainsi assurer qu'ils soient pleinement respectés.

Nous sommes conscients que cette recommandation soulève une boîte de Pandore et constitue un sujet tabou qui oblige la Fédération à davantage se placer en opposition avec les intégrateurs pour défendre les forfaitaires, mais il vient un temps où il est primordial de déterminer au service de qui la Fédération, comme gestionnaire du plan conjoint, se doit de défendre les intérêts.

À notre avis, il est bien clair que la Fédération doit être au service des « vrais » producteurs et qu'il n'y a pas de fautes à ce que les intégrateurs ne fassent plus partie de la clientèle de la FPPQ, surtout que suite à une décision déjà rendue par la RMAAQ, il est clairement établi que les intégrateurs ne sont pas des producteurs agricoles (Réf. : décision no 2943 du 12 août 1980).

Cette recommandation de négocier sur une base collective les contrats de production, après maintes démarches, a finalement reçu l'aval des délégués représentant les syndicats régionaux de producteurs de porcs lors de l'assemblée générale annuelle de la FPPQ, tenue en juin 2010, et ce, même si les dirigeants de la Fédération ont tenté à diverses reprises de mettre la proposition aux oubliettes. Il aura fallu passer par-dessus le refus des conseils exécutif et d'administration de la Fédération avant que le comité des résolutions, le jour même de l'assemblée, accepte in extremis de soumettre la proposition pour délibérations. La proposition visant l'implication de la Fédération dans la négociation collective des contrats de production pour les producteurs forfaitaires est encore sur la glace et c'est pourquoi nous croyons qu'une intervention gouvernementale sera nécessaire pour assurer que la proposition chemine.

Face à nos propos, il est facile de lire entre les lignes qu'il existe au sein de la FPPQ un malaise, souvent discuté de façon non officielle tant par les dirigeants gouvernementaux que par ceux de l'UPA, c'est la dualité qui existe entre la production porcine indépendante, flambeau du modèle de ferme familiale et l'intégration, base du modèle de développement à l'américaine.

…/4

Bien que nous demeurions d'avis que ces deux modèles de production aient leur place au sein de l'industrie porcine québécoise, nous estimons toutefois qu'il y a assurément lieu aujourd'hui qu'une révision en profondeur de la structure syndicale de la FPPQ soit adoptée.

Tel que signifié précédemment à l'effet que la FPPQ, à titre de gestionnaire du plan conjoint, se doit d'assurer la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs de porcs, en occurrence les producteurs indépendants et les forfaitaires, nous croyons qu'il est nécessaire de modifier le plan conjoint afin de mettre en place une double structure au sein de la FPPQ, l'une pour les producteurs indépendants où des instances relevant de ce groupe de producteurs auront comme objectif de négocier avec les abattoirs les différentes modalités liées à la commercialisation des porcs et en parallèle une deuxième structure composée des représentants des producteurs forfaitaires qui aura tout particulièrement comme objectif de négocier avec les intégrateurs les conditions des contrats de production. En annexe, il est joint un schéma de ce que pourrait, par exemple, être la double structure de la Fédération.

Pour ce qui est plus particulièrement des producteurs de porcs indépendants, leurs conditions de revenus reposant en grande partie sur les résultats de l'actuelle convention de mise en marché des porcs en vigueur depuis septembre 2009 et prenant fin en 2013, en tenant compte de la détérioration continue de la situation financière des producteurs et qu'en parallèle le soutien gouvernemental est à la baisse, il est clair que la convention n'a pas apporté les résultats escomptés pour les producteurs (porcs en attente, rigidité des attributions, poids des porcs, référence du prix américain…). Nous jugeons que le résultat de l'actuelle convention est davantage au service des abattoirs et que ce résultat est probablement attribuable à l'influence et l'omniprésence des représentants syndicaux au sein de la Fédération qui sont directement liés aux abattoirs via les intégrateurs.

D'ailleurs, des requêtes ont été déposées à la RMAAQ afin de déterminer si l'intégration a sa place au sein du comité des finisseurs de la Fédération et si les intérêts commerciaux de l'ex-président de la FPPQ avec un important propriétaire d'abattoir n'étaient pas incompatibles avec la gestion du plan conjoint, ce qui dans une certaine mesure selon les décisions que rendra éventuellement la Régie, nous permettra d'expliquer les résultats de l'actuelle convention de mise en marché des porcs.

Devant cette situation, nous demandons aux autorités gouvernementales, avant qu'il ne soit trop tard pour les producteurs de porcs indépendants, d'exiger une réouverture de la convention de mise en marché afin de permettre une renégociation qui permettra aux producteurs d'être véritablement gagnants et ainsi assurer un juste retour du balancier qui permettra de garantir la pérennité de leurs exploitations à court, moyen et long terme.

Parmi les résultats qui devraient être visés par la prochaine convention de mise en marché des porcs, c'est l'établissement d'un prix minimum pour les porcs commercialisés, lequel devrait représenter le coût de production majoré d'un bénéfice raisonnable.

…/5

Nous croyons que l'établissement d'un tel prix est le moyen ultime pour assurer la rentabilité des exploitations porcines et si ce prix constitue un frein pour les abattoirs, la preuve sera donc faite que la viabilité et l'efficacité de l'industrie porcine québécoise en aval de la production ne sont pas au rendez-vous et il y aura donc lieu de :

- mettre une croix sur cette industrie,
  ou
- la soutenir différemment en transférant aux abattoirs le soutien gouvernemental actuellement destiné aux producteurs,
  ou encore
- de remettre un véritable programme d'ASRA, tel qu'il était conçu originalement et qui visait essentiellement le soutien du revenu des exploitations porcines de type familial.

Bien qu'elles puissent ne pas convenir à tous, ces diverses propositions auront au moins l'avantage de faire cesser que le développement de l'industrie porcine s'effectue sur le dos des producteurs de porcs.

En conclusion, la situation difficile que traversent actuellement tant les producteurs indépendants que les forfaitaires justifie à nos yeux que des changements en profondeur soient apportés à nos outils que sont le plan conjoint et la convention de mise en marché des porcs afin de favoriser que ces derniers puissent bénéficier d'une bonification de leur revenu et leur permettre d'aller chercher leur juste part des revenus de la filière.

Nous sommes conscients que les propos présentés risquent d'ébranler certains acteurs entourant l'industrie porcine et nous croyons vivement que ce message se doit d'être pris au sérieux, sinon « l'écoeurite » des producteurs à la base (indépendants et forfaitaires), dont l'apport économique représente 75% des investissements au niveau de la production risque d'accentuer l'hémorragie en cours et par conséquent ne pourra avoir que des impacts négatifs sur l'industrie et indirectement sur l'avenir du syndicalisme dans la production porcine.

Il est temps que les autorités gouvernementales crèvent l'abcès concernant la dualité entre la production porcine indépendante et l'intégration et nous sommes confiants que la Commission fera les recommandations nécessaires.

P.j. Schéma du projet de la structure organisationnelle du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
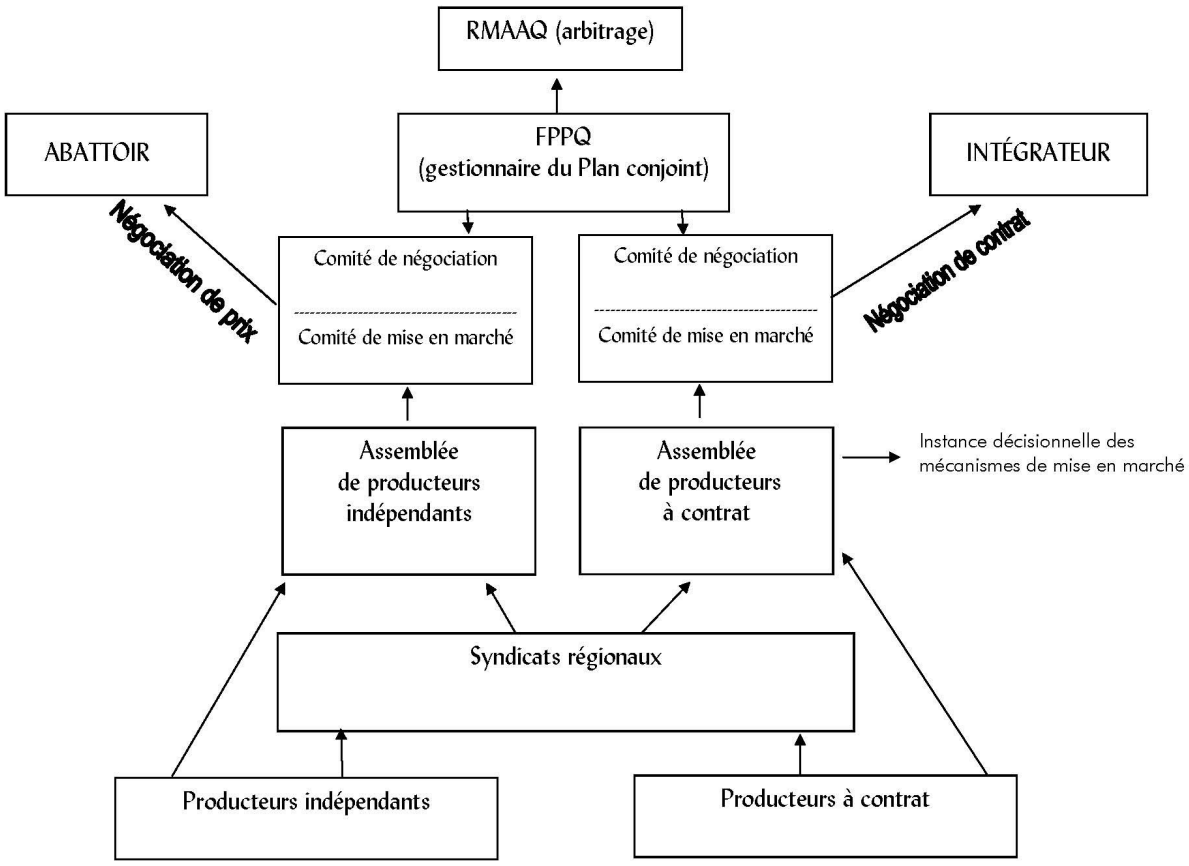
# *Structure organisationnelle du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec –recommandation*